

<http://www.ffmc95.fr/NON-au-stationnement-moto-payant>



NON au stationnement moto payant

- Actualités - Générales -



Date de mise en ligne : mardi 19 octobre 2021

Copyright © FFMC Val d'Oise - Tous droits réservés

Toutes les infos sur le site de PPC <https://www.ffmc75.net>
PPC eux aussi comme l'ensemble des médias Français, traiter des

Fake news

Cet article relaie 2 informations souvent tronquées. Attention au "presque vrai" car il cache une "vraie" fausse info...

"Les motards devront déboursier à partir du 1er janvier 2022, 3 euros de l'heure pour se garer dans les 11 premiers arrondissements (zone 1) et 2 euros dans les autres (zone 2)"
â€" > Ces tarifs horaires sont ceux des 2 premières heures. Dès la 3ème heure, ils passent à 6 et 4 euros de l'heure ! Puis, progressivement à 9 EUROS et 6 euros de l'heure à la sixième heure... Ce n'est pas pareil, non ?

"De 70 à 90€ par mois pour les non-Parisiens" (vidéo)

â€" > Ces tarifs correspondent en effet à l'abonnement mensuel au "Pass 2RM", à la nuance près qu'il faut y ajouter un tarif horaire... de 0,80€ ou 1,20€ selon l'arrondissement. D'où notre estimation d'un coût de 2230 à 3200€ par an pour stationner près de son leur de travail dans Paris... Ce n'est pas tout à fait la même chose, non ?

Toutes les infos, [tous les chiffres sont ici](#).

[<http://www.ffmc95.fr/sites/ffmc95.fr/local/cache-vignettes/L284xH400/2021-11-20-fad2e.png>]